

11.11

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
3 OCTOBRE 2023

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 29/2023 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024
6. Préavis No 30/2023 concernant la prolongation de la zone réservée communale
7. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances
8. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 6

Absent : 1

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023, approuvé par le Bureau le 4 juillet 2023, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Heureux de vous retrouver en ce début d'automne, j'espère que vous avez largement pu profiter de ce magnifique été pour parcourir nos nouveaux chemins forestiers, accumuler les kilomètres à plat ou en dénivelé, à pied ou avec un autre moyen de locomotion, à chacun selon ses envies, que ce soit dans le Gros-de-Vaud ou ailleurs.

Après avoir pu participer aux nombreuses manifestations estivales concoctées par nos diverses sociétés locales, j'imagine que vous avez eu la possibilité de vous reposer et de vous dorer la pilule, mais pas trop quand même.

Bref, j'espère que vous êtes toutes et tous en forme avant d'entamer cette nouvelle séance, même si au vu de l'ordre du jour, nous ne devrions pas finir trop tard dans la soirée, du moins pour la partie officielle.

Mis à part l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Bureau du Conseil s'est réuni pour nommer diverses commissions sur demande de la Municipalité, à savoir :

- Commission concernant la prolongation de la zone réservée communale (sujet figurant à l'ordre du jour de ce soir).
Pour ce préavis, le Bureau a nommé la Commission ad hoc déjà chargée de traiter de l'établissement du futur Plan d'affectation communal (PACom) directement en lien avec cette zone réservée communale, et dont les membres sont :
 - o Convocateur : Mme Sonia Marti
 - o Membres : MM. Loïc Ansermoz, Daniel Freymond, Laurent Gattlen et Stéphane Zoëll

- Commission concernant la mise à niveau de la désinfection UV des stations de pompage des Baccalins et du Rossy :
 - o Convocateur : M. Dominique Martin
 - o Membres : Mme Jessica Witzig, MM. Vincent Bussard, Killian Delisle et Charly Dind

- Commission concernant la recherche d'eau potable – projet de reconnexion des sources du Bucly.
Le Bureau a décidé de confier ce préavis à notre Commission environnement et énergie, soit :
 - o Convocateur : M. Benjamin Mathey
 - o Membres : Mme Joanne Kobel Dubail, MM. David Jaccoud, Frédéric Montfort et Cédric Von Rohr

Par ailleurs, le Bureau vous invite à prendre note des dates suivantes :

- Sortie du Conseil communal : Samedi 27 janvier 2024 : sans vous dévoiler le contenu exact de la journée, sachez simplement que cette sortie se déroulera à Froideville, dans les alentours de notre future patinoire saisonnière ;

- Dates du Conseil communal 2024 :
 - o Mardi 12 mars 2024 à 20h00 ;
 - o Mardi 7 mai 2024 à 20h00 (date de réserve) ;
 - o Mardi 18 juin 2024 à 20h00 (comptes et rapport de gestion) ;
 - o Mardi 8 octobre 2024 à 19h00 : séance extra-muros dans les locaux du Grand Conseil vaudois où nous devrions être accueillis par le 1^{er} Citoyen vaudois. La séance sera suivie d'un repas à Lausanne. Pour ceux qui le souhaitent, un déplacement commun sera organisé en bus TL ;
 - o Mardi 10 décembre 2024 à 19h00 (budget et apéritif dînatoire).

Je vous rappelle notre prochaine grosse échéance politique qui aura lieu dimanche 22 octobre 2023, date des élections fédérales. À cette occasion, le Bureau électoral sera renforcé pour le dépouillement. Merci à celles et ceux qui se sont annoncés pour nous aider. Je vous prierai de passer en fin de séance vers notre Secrétaire pour quelques points de détails.

En général, le taux de participation pour les élections fédérales et cantonales a tendance à chuter par rapport aux dimanches de votations thématiques. Aussi, je vous invite à vous mobiliser pour ces élections car c'est de loin la plus importante des échéances de la législature et celle qui aura le plus d'impact sur la politique suisse.

Parmi les 384 candidats vaudois au Conseil national répartis sur 22 listes, je profite de souhaiter bonne chance à nos deux candidats du cru, à savoir Mme Jessica Witzig et M. Jean-François Thuillard.

Sans vouloir trop m'avancer, je me fais simplement la réflexion que pour la fête du 1^{er} août 2024, on pourrait peut-être avoir comme invité, sauf erreur, le 1^{er} Conseiller national de Froideville ou le Premier citoyen vaudois ! Dans tous les cas, cela fait vraiment plaisir de voir qu'on aura un invité de sorte en 2024, pas comme cette année !

(NDR : L'invité 2023 n'était autre que notre cher Président, qui se sous-estime)

Pour le détail des prochaines manifestations villageoises, je vous renvoie à notre site internet communal mais j'espère vous croiser ou à la kermesse, à la Raclée, au loto du foot ou lors d'une des soirées théâtrales. Je vous rappelle également que notre prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 5 décembre 2023 à 19h00. Notre traditionnel souper de fin d'année suivra nos débats et je vous invite à ne pas oublier de vous inscrire en temps utiles pour ce repas, comme il vous le sera rappelé sur la prochaine convocation. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

M. O. Martin demande à quelles conditions le bâtiment a été donné à la banque Raiffeisen et si la fermeture de l'agence respecte ces conditions.

M. J.-F. Thuillard répond que la banque bénéficie d'un droit distinct et permanent, créé en 1995 et valable pendant 60 ans, sur le bâtiment, la Commune restant propriétaire du terrain. Ce DDP prévoit l'exploitation d'une agence bancaire et la Municipalité et la banque sont actuellement en discussion pour trouver une solution satisfaisante quant à l'utilisation du bâtiment.

La Municipalité a examiné différentes possibilités d'implantation d'un bancomat, y compris à l'administration communale et à la Grande salle, et réfléchit à la situation presque chaque semaine.

M. C. Débieux, s'agissant de la fermeture de la route entre Froideville et Bottens du 16 au 20 octobre 2023, demande s'il y aura une déviation pour le bus ou si le terminus sera à Bottens.

M. Ph. Heller, répond que les TL seront supprimés de Froideville pendant au moins une semaine, avec un terminus à Bottens. Les dates ont été choisies par les TL pendant les vacances scolaires pour cette raison.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 29/2023 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : M. Gaëtan Storto, de la société BDO SA, a présenté l'étude prospective réalisée cette année. Celle-ci montre que la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition actuel est pleinement justifiée.

Pour l'établissement du budget 2024, la Municipalité table sur des recettes structurelles constantes (impôt sur le revenu et la fortune, impôt foncier, etc.) alors que les recettes et taxes conjoncturelles seront au plus bas (impôt sur les gains immobiliers, taxes de raccordement, etc.), conséquences de la zone réservée et du relèvement des taux hypothécaires.

Les gros postes de charges (péréquation, réforme policière, EFAJE) ne sont pas encore connus pour 2024.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 29/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté en annexe du Préavis No 29/2023, les ratifications légales étant réservées ;
- 2) d'adopter les modalités de perception décrites dans le Préavis No 29/2023.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 30/2023 concernant la prolongation de la zone réservée communale

Mme S. Marti donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le 15 mai 2018, le Conseil communal a accepté le Préavis No 25/2018 concernant l'adoption de la zone réservée communale.

Ce préavis prévoyait que la zone réservée communale avait une durée de 5 ans, prolongeable pour 3 années supplémentaires.

Durant ces 5 ans, la Municipalité a beaucoup travaillé avec les différents partenaires (Plarel SA, Alpha Geo SA, la DGTL, etc.) afin de présenter un Plan d'affectation communal (PACom).

Au fil des changements au sein du Conseil d'Etat et de la DGTL et de l'expérience gagnée avec les autres communes, des éléments refusés dans les premiers projets de PACom sont désormais acceptables. Par exemple, certains terrains qui devraient être classés en zone d'assolement pourraient être classés en zone d'utilité publique, sans qu'une compensation soit demandée.

Au début 2023, la Municipalité a fait un bilan et décidé de retravailler le PACom car elle veut être sûre de présenter un projet utilisant au maximum ces possibilités tout en lésant au minimum les propriétaires touchés. Une mise à l'enquête a donc été faite afin de pouvoir prolonger cette zone réservée pour 3 ans supplémentaires.

Cette prolongation permet à la Municipalité de garder la maîtrise du projet et de ne pas subir la volonté du Canton.

Le rejet de la prolongation par le Conseil communal aurait notamment les conséquences suivantes :

- Le Plan général d'affectation (PGA) serait à nouveau pleinement applicable. Or le PGA actuel n'est pas compatible avec la LAT et le Plan directeur cantonal ;
- La DGTL pourrait imposer des zones réservées cantonales sur les parcelles où elle juge un dézonage nécessaire.

En conclusion, après avoir pris connaissance du préavis No 30/2023, discuté avec la Municipalité et discuté en interne, la Commission ad hoc est convaincue de la nécessité de la prolongation de la zone réservée communale et propose à l'unanimité que le Conseil communal accepte le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Ph. Weibel fait remarquer que la DGTL n'est pas le Département général du territoire et du logement mais la Direction générale du territoire et du logement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 30/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter la prolongation de la zone réservée communale (art. 46 LATC) ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances

Pour rappel, M. Sylvain Parisotto a souhaité se retirer de la Commission des finances pour des raisons professionnelles. Suite à ce départ, Mme Françoise Jaccoud est devenue membre de la Commission de gestion et M. Jean-Luc Stadler premier suppléant. Il est donc nécessaire de nommer un(e) deuxième suppléant(e) pour cette commission.

Afin d'éviter que ce point ne doive être mis une 3^{ème} fois à l'ordre du jour, **le Président** a pris son bâton de pèlerin et a finalement trouvé une personne disposée à s'engager. **Il** propose donc la candidature de Jessica Witzig, absente, qui a accepté sa candidature avant la séance.

Mme J. Witzig est élue tacitement.

Le Président regrette que les Conseillers communaux, élus par la population pour la représenter, ne soient pas plus nombreux à se proposer pour les postes dans les commissions permanentes et pour les postes de délégués dans les associations intercommunales. **Il** espère que cela changera à l'avenir car il serait dommage de devoir désigner des représentants plutôt que d'élire des volontaires.

8. Propositions individuelles et divers

Mme A. Bichovsky Suligoj demande quelle est la situation par rapport à un éventuel accueil des migrants à Froideville.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat pour s'opposer à l'accueil de migrants dans les sous-sols du Bas-de-la-Fin. Le Conseil d'Etat a accepté pour l'instant de ne pas envoyer de migrants à Froideville mais la situation pourrait changer à l'avenir.

M. C. Clément estime que les amendes infligées par la commune sont trop nombreuses, citant notamment les cas d'une personne garée le soir devant l'administration communale parce qu'elle participe à une assemblée ou d'une personne en visite, parquée au foyer de la salle de gymnastique pendant les vacances scolaires.

M. P.-A. Witzig répond que la commune a établi un règlement sur le stationnement et que celui-ci doit être appliqué. **Il** explique que l'administration reçoit régulièrement des plaintes concernant des personnes mal stationnées et rappelle que des macarons sont disponibles gratuitement sur demande à l'administration.

M. C. Clément précise qu'une des situations concernait un parcage pendant 4 heures sur une place de parc devant l'administration communale.

M. P.-A. Witzig explique que si la personne n'a pas mis son disque de stationnement, il n'est pas possible de savoir depuis combien de temps elle est parquée et elle reçoit immédiatement une amende en cas de contrôle.

M. J.-F. Thuillard ajoute que des macarons sont également disponibles pour le cas des personnes stationnant devant l'administration communale afin de se déplacer ailleurs avec un véhicule commun pour des activités communales ou municipales.

M. C. Débieux a remarqué des travaux à plusieurs endroits pour la pose de la fibre optique et demande quel est le projet, notamment s'il s'agit d'équiper des maisons privées.

M. Ph. Heller répond que la Municipalité a reçu de Romande Energie une demande de fouilles, 6 sur des terrains communaux et 9 sur des terrains privés, avec un plan peu lisible.

Romande Energie n'a pas attendu la réponse de la Municipalité pour commencer les fouilles et cette dernière a juste pu préserver le chemin du Rossy qui vient d'être refait.

M. J.-F. Thuillard précise qu'à chaque fois qu'une route est refaite à l'intérieur de la commune, la Municipalité informe tous les services industriels (Swisscom, Romande Energie, SIL, etc.) afin que ceux-ci puissent profiter de l'occasion.

M. Y. Grosclaude demande un point de situation général sur l'avancement du PACom.

M. M. Girod rappelle qu'en 5 ans il y a eu un certain assouplissement des pratiques concernant les PACom et qu'on a de la chance car l'actuelle cheffe du Département, Mme Luisier Brodard, a vécu la situation du côté communal dans son ancienne fonction de Syndique de Payerne.

La plupart des zones touchées, environ 80%, n'ont pas bougé depuis le premier projet de PACom mais le reste doit être peaufiné, notamment pour obtenir des zones d'utilité publique plutôt que des zones d'assolement.

Avec l'acceptation de ce soir, la Municipalité peut sereinement aborder la finalisation du projet et la mise à l'enquête.

M. J.-F. Thuillard rappelle qu'il doit se récuser car il fait partie des propriétaires touchés et laisse donc le reste de la Municipalité en charge du projet, notamment pour les parcelles privées. Il précise cependant qu'en tant que Syndic il défend les zones communales publiques.

Pour information, le canton de Vaud est le seul à faire des calculs aussi compliqués pour le calcul des zones et des m² et ces méthodes ne peuvent pas être abandonnées pour respecter l'égalité de traitement avec les communes qui ont déjà fait le travail de mise à jour de leur PACom.

M. O. Pittet revient sur la fermeture de la Raiffeisen, après celle de la Poste il y a quelques années, et demande si la Municipalité a étudié la possibilité d'investir dans une auberge communale lorsque le tenancier du Café de la Poste arrêtera son activité.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité est au courant de la situation et étudie les possibilités à sa disposition mais rappelle que le bâtiment du restaurant est un bâtiment privé qui n'est pour l'instant pas à vendre. De plus, les auberges communales sont des postes budgétaires qui coûtent beaucoup aux communes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 20h53.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 10 octobre 2023

Communications au Conseil communal

Séance du 3 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Travaux ch. du Raffort

La conduite d'eau potable sur le dernier tronçon du chemin du Raffort présente un état de vétusté avancé. Les raccordements privés à cette même conduite sont également très corrodés. Des fuites ont déjà eu lieu sur ce tronçon. Dès lors, pour éviter toute rupture majeure de notre réseau d'eau dans ce secteur, un projet urgent de réfection a été développé. Les travaux doivent être réalisés avant l'hiver. Malgré un coût d'environ CHF 50'000.-, la Municipalité, après avoir informé la commission des finances et avec son accord, a décidé d'adjuger ces travaux durant le mois de septembre. En fonction des disponibilités d'entreprise, les travaux vont ainsi commencer mi-octobre, pour être terminés, nous l'espérons, juste avant les froids hivernaux !

2. Cartes journalières CFF

A partir de 2024, la « *carte journalière dégriffée Commune* » pourra être achetée au Greffe municipal. Cette nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{ère} et la 2^e classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Le niveau le moins cher sera disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage et coûtera CHF 39.- en 2^e classe pour les titulaires d'un demi-tarif. Un nombre illimité de cartes pourra être acheté par personne, mais chacune d'elles sera nominative. La carte pourra être imprimée sous forme d'E-Ticket ou obtenue comme Mobile Ticket par e-mail.

3. Diagnostic amiante à établir lors de travaux

Tout bâtiment construit avant 1991 peut contenir des matériaux contenant de l'amiante. De plus, chaque action mécanique est dangereuse parce qu'un objet poncé, percé, fraisé, brisé ou scié peut libérer de grandes quantités d'amiante. Par conséquent, toute intervention sur des matériaux contenant de l'amiante peut représenter un risque d'exposition à l'amiante pour toutes les personnes présentes sur le chantier. C'est pourquoi, en vertu de l'Ordonnance sur les travaux de construction (art. 3 OTConst) et de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (art. 103a LATC), il est indispensable, avant tous travaux sur des bâtiments antérieurs à 1991, **même minimes**, de procéder à un diagnostic amiante par un diagnostiqueur reconnu, afin de protéger la santé des personnes présentes sur le chantier. Cette obligation est valable indépendamment du type de travaux, qu'ils

soient soumis à autorisation ou non. Si la présence d'amiante est avérée, un diagnostic après-travaux devra également être établi.

4. Raiffeisen

Depuis 1995, nous bénéficions d'une agence de la banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud sur notre territoire. Cette dernière est au bénéfice d'un droit de superficie communal. L'ancienne « Maison des Pauvres » leur appartient et nous sommes propriétaires du bienfonds.

L'évolution économique, informatique et sécuritaire fait que ce genre d'agence n'est économiquement plus rentable et les normes de sécurité ayant fortement évolué, ni le guichet, ni le bancomat ne correspondent à la normalité sans des investissements conséquents et disproportionnés.

Dès lors nous vous proposons un extrait du courrier reçu dernièrement de la direction de cette banque :

« Les habitudes de consommation changent et les besoins en matière de services bancaires n'échappent pas à cette tendance. En tant que coopérative bancaire dynamique et proche de ses sociétaires et clients, la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud a pour ambition de répondre aux besoins de manière optimale, avec une même qualité de conseil et d'accueil sur tous ses sites.

Dans cette optique, nous avons procédé à des investissements importants pour la construction de notre nouveau siège à Echallens et différents travaux de rénovation dans notre réseau d'agences. Nos compétences seront ainsi concentrées sur les agences d'Echallens, du Mont-sur-Lausanne, de Prilly et de Thierrens pour offrir un service personnalisé et complet à nos clientes et clients de la région.

Cependant, malgré l'étude de différentes options, nous avons décidé de fermer l'agence de Froideville au mercredi 25 octobre 2023. D'importants investissements auraient en effet dû être consacrés pour offrir une expérience d'accueil au même niveau que nos autres emplacements, la rendre plus accessible et l'adapter aux normes de sécurité les plus actuelles, sans compter les frais de fonctionnement. Ces dépenses ne se justifiaient pas compte tenu de la baisse de fréquentation continue.

Nous attachons une importance particulière aux relations avec notre clientèle dans tout notre rayon d'activité. C'est pourquoi nous développons d'autres prestations de proximité pour accompagner nos clientes et clients actuels et futurs.

Quant au bancomat situé en façade de l'agence de Froideville, nous sommes arrivés à la conclusion que le maintien de ce bancomat ne se justifiait pas. En notre qualité de banque coopérative responsable, il nous appartient de veiller à la sécurité et à la protection aussi bien de nos bancomats, que des riverains de ceux-ci. En effet, compte tenu des multiples attaques perpétrées de nuit par explosion en Suisse romande ces dernières années, un bancomat en façade avec des personnes vivant dans le bâtiment représente un risque que nous ne souhaitons pas continuer à courir.

Les bancomats Raiffeisen de Cugy, du Mont-sur-Lausanne et d'Echallens restent à disposition et accessibles le long des trajets habituels de nos clients.

Une décision impliquant la fermeture d'un point bancaire n'est jamais facile à prendre. Nous sommes toutefois convaincus que l'adaptation de notre Banque aux besoins constatés sur le terrain nous permettra d'offrir une approche à la hauteur des attentes des clientes et clients de la région, tout en nous préparant pour l'avenir. »

Nous avons étudié activement plusieurs solutions pour conserver au minimum un bancomat dans notre village. Pour l'instant nous n'avons pas trouvé d'emplacement qui correspondrait à ce type d'installation et ceci à des coûts raisonnables.

L'avenir du bâtiment est pour l'instant en discussion avec la direction de la Raiffeisen du Gros-de-Vaud.

5. Fermeture de la RC 501 Bottens-Froideville

La DGMR, Direction Générale de la Mobilité et des Routes, nous a annoncé une fermeture provisoire de cette route du 16 au 20 octobre prochain afin d'y assurer des travaux de pose d'enrobé bitumineux. Cette fermeture pourrait se prolonger en fonction des conditions météo.

6. Patinoire saisonnière

Après un report d'une année pour raison de pénurie énergétique, la Municipalité a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier et d'implanter pour la saison 2023-2024 la patinoire saisonnière sur le terrain de football du ch. du Lavoir. Le concept initial est respecté et seules quelques adaptations structurelles ont été nécessaires. Une chambre d'évacuation des eaux usées ainsi qu'une amenée d'eau potable et d'électricité ont été réalisées de manière à permettre l'implantation sous la cantine de containers buvette et toilettes pour le confort des usagers.

L'inauguration (sur invitation) se déroulera le jeudi 9 novembre 2023 à 17h30. Le samedi 11 novembre 2023 aura lieu l'ouverture officielle au public. A l'occasion de cette journée, l'entrée sera gratuite et réservée aux habitants de Froideville. La patinoire fermera ses portes le 10 mars 2024.

A noter encore que les travaux d'équipement débuteront le jeudi 19 octobre 2023. L'accès par le Chemin du Lavoir restera libre en tout temps pour les usagers, selon la signalisation en vigueur.

Vous trouverez tous les détails sur le site internet de la commune.

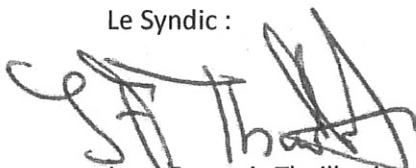
7. Cambriolage

Le 29 septembre, des visiteurs nocturnes se sont introduits par effraction dans les locaux de l'administration communale. S'ils n'ont emporté que la caisse du Greffe, ils ont par contre causé de nombreux dégâts en fracturant neuf portes et une fenêtre. Souhaitons que la maréchaussée retrouve ces malandrins.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

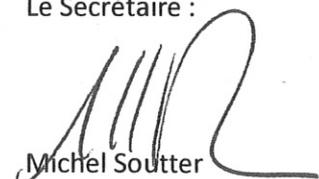
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :


Michel Soutter